

18 août 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- La Direction générale de l'immigration a publié les statistiques concernant [la protection internationale](#) et [la protection temporaire](#) du mois de juillet 2025. En juillet, 149 personnes ont introduit une demande de protection internationale portant le total à 1048 demandes pour 2025. Par ailleurs, 111 personnes se sont présentées auprès de la Direction de l'Immigration pour exprimer le souhait de faire une protection temporaire au Luxembourg. Depuis le début de cette année, 584 personnes ont introduit une demande de protection temporaire au Luxembourg.
- Selon [Eurostat](#), 54 780 premiers demandeurs d'asile ont introduit une demande de protection internationale dans les pays de l'UE en mai 2025, ce qui représente une baisse de 30% par rapport à mai 2024 (77 945). Après 3 mois consécutifs de baisse des demandes de protection internationale depuis février 2025, le nombre de premiers demandeurs et demandeurs ultérieurs a de nouveau augmenté en mai 2025.
- Dans sa [réponse à la question parlementaire n°2651](#) du 23 juillet 2025, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a clarifié la position du Gouvernement face au nouveau concept de « pays tiers sûr » et au projet de règlement visant à harmoniser les procédures de retour de la Commission européenne. Le Ministre a expliqué que le Gouvernement est favorable à la proposition de révision du concept de « pays tiers sûrs » ainsi qu'à la proposition visant à établir un système européen commun en matière de retour. En ce qui concerne la création de centres de retour dans des pays tiers, le Gouvernement considère qu'il s'agit d'une piste pertinente pour rendre les procédures de retour plus rapides, simples et efficaces. Le Ministre a souligné que ce concept doit s'accompagner de garanties suffisantes pour les personnes concernées et que les droits fondamentaux doivent être garantis. Actuellement, le Gouvernement n'a pas prévu de conclure un accord avec un pays tiers en vue d'externaliser la procédure d'asile ou de mettre en place un centre de retour en dehors du territoire national.

Chiffre de la semaine: 1 960

En mai 2025, 1 960 mineurs non accompagnés (MNA) ont introduit une première demande de protection internationale dans l'UE. Les MNA provenaient principalement d'Érythrée (410), d'Afghanistan (240) et de Syrie (215).

Le pays de l'UE ayant enregistré le plus grand nombre de demandes était les Pays-Bas (430), suivis de l'Allemagne (355) et de l'Espagne (280).

Source : [EUROSTAT](#)

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en